

NOTE D'INFORMATIONS N° 1 NOV 2013 **NOTE suite L'AG DE PORTAM**

Suite de l'AG 2013

Le PV de cette dernière AG ne reflète pas la totalité des débats

1° on ne parle pas de :

- le versement d'une somme de 2 chèques de 500 de Mr MORREN récemment, alors que Mr OLIO l'a affirmé, laissant entendre qu'il s'agissait d'une partie de règlement de la dette ?

.

- La régularisation de la dette « MISSON »
- Le fait que la poursuite des mauvais payeurs serait pour le futur.
- Des réunions rétrocession où Me GALY était absent et qu'il se présente le 26/9 / 2013 sous la pression d'un exploit de huissier devant le juge
- Que l'on peut se passer de la signature de Me GALY
- Que Me GALY est sous la tutelle du CA Lamy.
- Que l'algéco à l'entrée des Tamaris n'a pas encore fait l'objet d'une location réglée mais est uniquement budgétée.
- Oubli dans les frais d'éclairage la somme de 8,951 € pour l'installateur. Mr OLIO n'a pas présentés les factures , devis cependant demandé par M.WILKIN
- Mr OLIO n'a pas répondu à Mr WILKIN sur les frais de procédures judiciaires
- Mr OLIO déclare que les « LAMYS » ont gagné tous leurs Procès... Renseignements pris auprès de Mr SACCO et de son avocat, c'est faux. La Preuve les astreintes continuent à courir sur le dossier « couverture poubelles face au SABLONS

Nous sommes en face d'un rapport incomplet

- Résultat des votes : on constate une erreur dans l'addition des présents (147),

Représentés (452) et bulletins dépouillés (596). Pour nous, $452 + 147 = 599$. Où sont passés les 3 bulletins ?

Une colonne nul et blanc. C'est la première fois, cela cacherait-il une façon de noyer des irrégularités ? Voir ci-après.

2. Rétrocession

Les propos de Mr Wilkin ont été déformés. Dans quel but ?

Mr WILKIN a dit : Me Galy n'a pas signé le protocole d'accord (2011) parce qu'il ne lui convenait pas , et non qu'il ne signerait jamais. Mr Wilkin en a informé Me Galy et invité Mr Olio à rectifier en informant tous les propriétaires présents.

Il lui a été répondu que le commissaire au comptes avait ratifié le PV et que Mr WILKIN n'avait qu'à refuser ce rapport lors de l'AG l'an prochain.

Me GALY nous a signalé que :

- suivant le jugement de 2002, l'ASL recevrait pour 1 € symbolique la possession des espaces communs mais également toutes les vicissitudes l'accompagnant (mal façon dans les canalisations, couverture du local poubelle ...) Dans quel délai ?

- qu'il n'avait pas signé le protocole d'accord d'avril 2011 car il ne lui convenait pas.

- qu'il n'avait pas un sou dans la liquidation de la SARL Les Tamaris, donc il n'engagera **aucun frais.**

3. Irrégularités

1, Mr D, présente la procuration de Mr L .. et s'aperçoit que l'on a déjà voté (au moyen d'un fax) ; Mr L contacté par téléphone a confirmé qu'il s'agissait d'un faux.

(il n'a pas de fax)

2, Mr D, dans les mêmes circonstances constate une signature dans la colonne procuration. Il la rature et appose la sienne. Il en prend une photo. Ils déposeront plainte auprès du Procureur de la République à Béziers

(Propriétaire: PONCELET Mandataire Mr DEVILLERS

Mr DEVILLERS a Barré la signature de l'ASL et posé la sienne Bas de page à droite. cela ne s'invente pas !!

3, Une propriétaire , Mme C n'a pas reçu de convocation.

4, Les 20 € réclamés pour envoi du rapport de l' AG sont illégaux. Un propriétaire, Mr CH a exigé et obtenu le remboursement de cette somme indue.

5, Une bonne dizaine de propriétaires ont déposé plainte auprès du Procureur pour diverses irrégularités.

Trop c'est Trop !!!

4. Infos pratiques

Attention arnaque

Des demandes de locations venant d'Angleterre, pour 3 semaines , 3 personnes , d'une personne anonyme. Elle propose un chèque de 5,000£ . Un propriétaire a reçu ce chèque et aurait dû rembourser la différence entre le montant du chèque et le montant réel de la location

Un propriétaire vous suggère de vérifier dans le contrat d'assurance de votre maison s' il y a une assistance juridique ,on ne sait jamais.

Défibrillateur,

La réponse de Mr OLIO est une fois encore plus que laconique. Ce n'est pas chez Lamy qu'il se doit trouver. Il en faut 5/6 avec des personnes responsables qui peuvent avoir des suppléants en cas d'absence. Une information précise doit être donnée à tous. Une formation d'une ½ heure serait donnée aux utilisateurs. La sécurité c'est cela aussi . Budget ??? Qu'importe si cela peut sauver une vie. Ce serait +/- 20€ / lot

Triste nouvelle

Madame Anna Van ASBROECK , propriétaire du TH7 , est décédée ce samedi 16/11 à PORTIRAGNES après une hémorragie cérébrale. Une brave dame toujours souriante et

Bien trop jeune pour nous quitter.

Nos pensées vont à son époux ROLAND, ses deux enfants et la famille.

Le CA de PORTAM lit, analyse et décortique les informations ASL , en oubliant les « On-dits » ou les bruits qui courent.

Le CA de PORTAM